

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 3

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-sept et le 14 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 08 juin, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOONA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. GILLES HOURQUET, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN),

Etait absent excusé :

ISABELLE GODEAS a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/58

Objet : Label lire et Faire Lire – Promouvoir la lecture sur le territoire de la Commune

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de demander le label « **Ma commune aime lire et faire lire** », lancé par l'Association des Maires de France et l'association Lire et Faire Lire. Pour cela, notre commune souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire.

Cette association, portée par la Ligue de l'enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales et initiée par l'écrivain Alexandre JARDIN, agit avec de nombreux partenaires (ministères, éditeurs, fondations, associations...).

L'association permet ainsi aux structures d'accueil (écoles élémentaires ou maternelles, accueils de Loisirs, bibliothèques, centres socio-culturels...), d'accueillir des bénévoles de plus de 50 ans qui viennent proposer des séances de lecture à haute voix pour des petits groupes d'enfants.

Pour obtenir le Label, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les items suivants :

- 1 : Communiquer sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme
- 2 : Favoriser la présence de Lire et faire lire dans les TAPs (nouveaux temps d'activité périscolaire)
- 3 : Favoriser la présence de Lire et faire lire dans le PEdT (Projet éducatif territorial)

Envoyé en préfecture le 16/06/2017

Reçu en préfecture le 16/06/2017

Affiché le **16 JUIN 2017**

ID : 031-213105612-20170616-D2017_58-DE

- 4 : Inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique
- 5 : Associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- 6 : Associer les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à demander le label pour une durée de 2 ans
- D'adopter le dossier de candidature y afférent,
- De prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à demander le label pour une durée de 2 ans,
- D'adopter le dossier de candidature y afférent,
- De prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRÉ**

- Transmis le 16 JUIN 2017

- Affiché le 16 JUIN 2017

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro

